

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Stéphanie BRUN, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN, Eléonore FAWOUBO, Gilles HATREL, Maxime TROMPIER, Vincent DECORDE, Gilbert DECOODT, Alexandra AZZOPARDI, Jean-Michel MAZIER

Étaient excusés : Lucie BLANCHARD (arrivée à 19h15)

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2022

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2022.

B - Communications diverses

La Dotation de Solidarité Communautaire 2022 (DSC) de la Métropole Rouen Normandie est exceptionnellement abondée en raison de la hausse sans précédent du coût des énergies. Pour Roncherolles-sur-le-Vivier elle s'élève à 4 958 € et vient ainsi s'ajouter au 44 677 € de la DSC classique annuelle. Sylvaine SANTO précise que seule la Métropole Rouen Normandie a lancé cette aide particulière aux communes membres.

Extinction de l'éclairage public :

Depuis plusieurs mois un travail conséquent se fait entre les Pôles de proximité de la Métropole Rouen Normandie et chacune des 71 communes.

Roncherolles-sur-le-Vivier est très en avance sur ce sujet par son extinction nocturne depuis plus de 40 ans) et a été force de propositions.

Dans le cadre de ce travail il a été proposé pour les petites communes de moins de 4 500 habitants de :

- Décaler l'extinction/allumage 22h30-6h30 à 22h-6h, entre autres en raison de la mise en place du Flexo dès 6h30,
- N'envisager aucun éclairage sur la période printemps/été,

C'est ce qui a été décidé en Conférence des Maires du Pôle de Proximité le 21 novembre 2022. La période printemps/été d'extinction complète est fixée du 1^{er} mai au 10 août.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Le réglage des armoires électriques des communes pourrait se faire courant décembre.

Pour information, dans la plupart des communes plus urbaines l'extinction est prévue de 0h30 à 5h30, horaires calés sur ceux du dernier et du 1^{er} transport en commun.

Evolution du coût des énergies :

| Electricité | 2021 | 2022 | % augmentation |
|---------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Décembre au 15 avril | 7 722,00 € | 27 179,61 € | 252% |
| Du 16 avril au 15 octobre | 7 272,69 € | 6 743,85 € | -7% |
| Novembre | 870,77 € | | |
| TOTAL | 15 865,46 € | 33 923,46 € | |
| Gaz | 2021 | 2022 | % augmentation |
| Octobre à octobre | 21 278,41 € | 31 635,67 € | 49% |

La valeur - 7 % (diminution de 528,84 € entre 2021 et 2022) s'explique par une période aux températures très douces cette année avec une remise du chauffage beaucoup plus tardive.

Arrivée de Madame Lucie BLANCHARD à 19h15.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Versement don à l'association chiens guides d'aveugle Paul Corteville

Dans le cadre d'une animation organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, les bénévoles de l'association chiens guides d'aveugle Paul Corteville sont intervenus le samedi 1^{er} octobre 2022, auprès des écoliers de Roncherolles-sur-le-Vivier pour sensibiliser au handicap et au bien-être animal.

Madame le Maire propose de verser à cette association un don de 200 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Monique BOISSIERE

Convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Darnétal - autorisation de signature

Monique BOISSIERE propose de signer une convention avec la commune de Darnétal afin de permettre aux enfants de la commune de fréquenter l'accueil de loisirs.

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier prendra à sa charge la différence avec le tarif hors commune pour le Centre de Loisirs le mercredi et les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération et autorise Madame le Maire à signer tout document y attenant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Monique BOISSIERE

Convention liée au marché de fourniture de prestation de services de restauration collective - Société Convivio

Dans le contexte d'inflation importante, la société Convivio, titulaire du marché de prestation de services de restauration collective, a souhaité mener une négociation portant sur une augmentation des tarifs. En effet, la situation actuelle, l'augmentation importante des denrées alimentaires, les effectifs au restauration scolaire en baisse, mettent en difficulté la continuité du service.

Dans ce cadre, il est autorisé d'appliquer la théorie de l'imprévision au marché par une convention.

Monique BOISSIERE propose de mettre en place une convention à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.

Il est accepté une augmentation des coûts des denrées alimentaires de 12.5 %, et la prise en charge des charges fixes par la mairie. La convention est annexée à cette délibération.

Il a été décidé de ne pas toucher aux composants des repas et à leur qualité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la société CONVIVIO et tout document y attaché.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO

Motion demandant l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

Madame le Maire donne lecture du projet de motion demandant l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

Notre pays traverse une période d'inflation record : gaz, électricité, produits alimentaires, matières premières... tout augmente dans des proportions que les budgets des communes comme ceux des ménages ne peuvent plus suivre.

En parallèle, les moyens accordés aux communes pour assurer leurs missions sont en baisse constante. En 5 ans, les concours financiers de l'Etat ont diminué de 50 milliards d'euros. Dans le projet de budget 2023, l'Etat demande encore une fois aux collectivités un nouvel effort de réduction de leurs finances.

De plus, au fur et à mesure de ses modifications, cette DGF essentielle à nos budgets, est devenue inéquitable.

Or, l'article 72-2 de la Constitution dispose qu'une dotation comme la DGF, n'est pas une subvention, mais une contrepartie que l'Etat doit aux collectivités territoriales à chaque fois qu'il supprime une imposition dont elles recevaient le produit ou qu'il leur transfère une charge pour l'exercice d'un service public.

En ce sens, la DGF doit être revalorisée chaque année par rapport à l'évolution des prix, et ce dès 2023, où l'inflation est très importante.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Roncherolles-sur-le-Vivier demande solennellement au Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation.

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Roncherolles-sur le Vivier :

- Demande qu'à compter de 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement évolue au minimum chaque année en fonction d'un indice égal aux taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, arrondi au demi entier supérieur.

Le Conseil Municipal après délibéré,

Approuve la motion

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Lucie BLANCHARD explique que depuis le 12 novembre ont lieu des matchs de football d'enfants, organisé par le Club de football d'Isneauville, dans le cadre de la convention entre la commune et l'association.

Monique PILLUT-BOISSIERE rappelle les éléments du bilan de Terraléo, concernant la valorisation des biodéchets et la réduction du gaspillage alimentaire, qui a été très bon en 2021. Sylvaine SANTO et Monique PILLUT-BOISSIERE ont rendu visite aux enfants au restaurant scolaire pour leur en rendre compte. Le prochain objectif : Atteindre les 105 g de gaspillage alimentaire par repas (112 g de gaspillage alimentaire par assiette en 2021).

Eva GIGAN rappelle que le repas des anciens aura lieu le 10 décembre 2022 à 12h15. Les élus qui souhaitent aider seront les bienvenus à partir de 9h30 le matin.

Dates à retenir :

Mercredi 23/11/2022 : 10h au verger partagé, début réalisation de la cabane à moutons

Jeudi 24/11/2022 : 18h en mairie, réunion de la CAO pour la végétalisation de la cour des écoles

Vendredi 25/11/2022 :

- 13h30-18h en mairie, élection du Conseil Municipal des Jeunes
- 18h00 : dépouillement
- 19h00 : cocktail d'installation des nouveaux élus

Samedi 26/11/2022 : 9h au verger partagé, plantations de 9 porte-greffes

Lundi 28/11/2022 :

- Réunion de la Commission urbanisme et habitat de la MRN (participation de Sylvaine Santo)
- Réunion de la Commission des maires des petites communes de la MRN

Mardi 29/11/2022 : 19h, AG du Réveil Roncherollais

Jeudi 1/12/2022 :

- 18h Hôtel du Département, remise du trophée de l'attractivité pour l'éco quartier Les Arondes (présence Robert Lafite et Sylvaine Santo)
- 18h30 en mairie, réunion de la Commission Sociale et Solidaire de la commune

Samedi 3/12/2022 : téléthon organisé par le CFA selon le programme diffusé

Lundi 5/12/2022 : 9h30 à La Halle, installation de la guirlande lumineuse de Noël

Mardi 6/12/2022 : 18h en mairie, réunion de la Commission environnement

Mercredi 7/12/2022 : atelier enfant organisé à la bibliothèque municipale l'Hirondelle

Samedi 10/12/2022 : à partir de 12h15 à La Pépinière, repas des anciens

Lundi 12/12/2022 :

- Noël des écoles (repas, spectacle, remise des livres)
- Bureau et Conseil de la Métropole

Jeudi 15/12/2022 : 17h30 en mairie, réunion de la Commission communication

Samedi 17/12/2022 : mariage (célébré par Monique Pillut-Boissière et Sylvaine Santo)

Mardi 3/01/2022 : 14h30 à La Halle, retrait de la guirlande lumineuse de Noël

Week-end du 7/01/2022 : distribution des Ronches

Samedi 7/01/2022 : AG de l'association Jog'Nature

Samedi 14/01/2022 : 18h à la Pépinière, spectacle de théâtre du Réveil Roncherollais (au bénéfice du Téléthon

Mardi 17/01/2022 : Conseil municipal suivi d'un Bureau municipal

Jeudi 19/01/2022 : 17h30 en mairie, comité de rédaction des Ronches

Samedi 21/01/2022 : Association Moutontond 14h-16h activité laine puis à partir de 18h AG suivie d'un repas

Jeudi 26/01/2022 : 19h à La Pépinière, vœux du Maire

Rappel des dates des réunions de la commission plénière des finances, réservée aux élus, pour la préparation du budget 2023 :

- Mardi 17 janvier 2022
- Mardi 28 février 2022
- Mardi 14 mars 2022
- Mardi 4 avril 2022 (Conseil municipal pour le vote du budget 2023)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.